


3 Partenaires et plans communaux


3.1 Partenaires sur le plan économique

Sur le plan économique, la commune de Neufchâteau bénéficie des services et de l'expertise de l'Agence de Développement Local et de l'Agence Locale pour l'Emploi.

Agence de Développement Local de Neufchâteau :

Adresse des locaux	
Rue Lucien Burnotte, 45 6840 Neufchâteau	
Missions	
<ul style="list-style-type: none"> • Réunir l'ensemble des acteurs locaux dans un partenariat de développement local ; • Initier et animer ce partenariat qui associe les pouvoirs publics, les secteurs privé et associatif sur le territoire de la commune ou des communes associées ; • Identifier la nature des besoins et des potentialités locales en tenant compte des aspects économique et de la création d'emplois ; • Déterminer, dans le plan d'action, les objectifs prioritaires et mettre en œuvre ceux-ci ; • Susciter et coordonner les actions partenariales définies dans le plan d'actions ; • Utiliser prioritairement les ressources et le savoir-faire en vue de développer les capacités d'entreprises du territoire communal et de maintenir ou développer l'emploi durable ; • Participer au réseau des ADL afin de contribuer aux échanges de connaissances et de bonnes pratiques acquises et appliquer celles-ci sur le territoire communal ; • Articuler le développement local avec les autres outils et organes de développement territorial de niveaux communal, intercommunal, provincial, régional, fédéral et européen. 	
	Nombre d'employés
	2
	Actions menées
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en réseau régulière des forces vives locales afin de coordonner de manière optimale les animations, événements et actions réalisés sur le territoire ; • Organisation de rencontres annuelles des acteurs touristiques et des commerçants de proximité; • Inciter les acteurs économiques à participer à divers événements promotionnels ; • Dynamiser le site de l'incendie du centre-ville; • Connecter les différents pôles de la commune via des voies lentes ; • Lutter contre les cellules commerciales vides ; • Proposer aux commerçants l'instauration d'un système de fidélisation commun ; • ...


✚ Agence Locale pour l'Emploi – Titres services :

Missions	
Travailleurs	Utilisateurs
<ul style="list-style-type: none"> • Travaux divers rémunérés en complément du chômage ou du RIS pour les bénéficiaires du chômage de longue durée ou du RIS ; • Possibilité pour les particuliers et/ou ASBL d'obtenir de l'aide afin d'effectuer des petits travaux (peinture, tapisserie, jardinage, tonte de pelouse, etc.) • Titres-services : Permettre aux particuliers d'obtenir une aide pour la réalisation et/ou du repassage, les repas et/ou les courses. 	
9 employés (peut varier de jour en jour)	36 utilisateurs


3.2 Partenaires sur le plan touristique

Sur le plan touristique, la Maison du Tourisme Cap Sûre-Anlier, l'Office de tourisme et le Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier (et l'ASBL Grande Forêt d'Anlier) œuvrent ensemble pour valoriser le territoire, le rendre attractif, à travers diverses missions.



✚ Maison du Tourisme Cap Sûre-Anlier :

Objectifs	
	Communes concernées
<ul style="list-style-type: none"> • Informations sur les activités et les événements dans la commune ; • Informations sur les activités sportives (balades à pied, à vélo, à cheval, etc.) ; • Informations sur les sites et paysages, les musées, le patrimoine, etc. ; • Informations sur la restauration ainsi que les logements au sein de la commune. 	
	Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange, Vaux-sur-Sûre, Neufchâteau.

✚ Office de tourisme :

Missions	
<ul style="list-style-type: none"> • Informations sur les activités et les événements dans la commune ; • Informations sur les musées, les activités sportives (balades à pied ou à vélo) ; • Informations sur les événements de la région et expositions. 	

✚ Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier et l'ASBL Grande Forêt d'Anlier :


<p>Missions du Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre de randonnées : Promouvoir le circuit des légendes et le cyclolégendes, créer des circuits thématiques en lien avec le patrimoine et l'histoire du Parc naturel, enrichir et structurer le réseau de randonnées pédestres, cyclos et équestres en forêt d'Anlier. • Être à la pointe des nouvelles technologies : Développer et améliorer le site internet, développer de nouveaux outils virtuels de promotion touristique, maintenir à jour les sites internet existants et pages Facebook associées. • Développer de nouveaux produits touristiques et culturels : Encourager et mettre en place une politique événementielle, développer l'accueil du touriste moins valide, uniformisation des cartes de randonnées du territoire, mise en œuvre du projet de valorisation touristique de la Grande forêt d'Anlier via le concept « Slow tourisme » ; • Développer l'accueil de qualité : Développer et promouvoir le réseau « Bienvenue Vélo », obtenir et maintenir le label Wallonie Destination Qualité, promouvoir le tourisme durable, développer des séjours thématiques à destination des aînés, sportifs, groupes et entreprises... promouvoir et développer l'accueil touristique à la Maison du Parc naturel. 	
	<p>Communes concernées</p>
	<p>Bastogne, Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange, Vaux-sur-Sûre, Neufchâteau.</p>
<p>Missions de l'ASBL Grande Forêt d'Anlier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire de la Grande Forêt d'Anlier une destination touristique ; • Promotion du slow tourisme ; • Promotion du territoire de la Grande Forêt d'Anlier et des communes concernées. 	
	<p>Communes concernées</p>
	<p>Bastogne, Vaux-sur-Sûre, Neufchâteau, Fauvillers, Léglise, Martelange, Habay, Attert, Arlon.</p>

3.3 Partenaires sur le plan agricole :

Aussi actif dans le domaine de l'agriculture, le Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier s'attache à encourager et soutenir la filière agricole sur la commune de Neufchâteau. Le Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier est également un Groupes d'Action Locale (GAL), sélectionné pour jouer un rôle de facilitateur pour mener à bien des projets intégrés et multisectoriels sur des thèmes comme l'économie

rurale, la mobilité ou l'énergie. Le comice agricole de Neufchâteau joue également un rôle dans le développement agricole de la région.

✚ Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier :

<p style="text-align: center;">Missions du parc</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversification agricole : Encourager et soutenir le développement des produits du terroir, initier de nouvelles formes de diversification collectives et rentables, informer et soutenir les projets de tourisme à la ferme ; • Encadrement : Guider les agriculteurs vers une autonomie alimentaire des exploitations et une meilleure valorisation de leur potentiel économique (suivis agronomiques de cultures, séances de formation, conseils adaptés, etc.) • Commercialisation des produits agricoles : Promotion des produits agricoles issus du territoire. • Améliorer l'image de l'agriculture : Favoriser la rencontre entre le milieu agricole et les habitants afin d'atténuer les préjugés négatifs de l'agriculture (activités et séances d'information, rencontres, etc.). 	<div style="text-align: center;">  <p>Parc naturel HAUTE SÛRE FORÊT D'ANLIER</p> </div> <p style="text-align: center;">Communes concernées</p> <p style="text-align: center;">Bastogne, Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange, Vaux-sur-Sûre, Neufchâteau.</p>
Thèmes fédérateurs du GAL	
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement, à taille humaine ; • contribuer à l'appropriation du patrimoine par la population du territoire et renforcer le sentiment identitaire autour du concept « Parc naturel » ; • réduire les différentes pressions exercées par l'activité humaine sur l'environnement et préserver la diversité écologique du Parc ; • créer de nouvelles opportunités de développement économique, par l'expérimentation de processus innovants d'exploitation durable des ressources locales ; • renforcer la cohésion sociale dans le territoire, notamment par un meilleur accès à la culture ; • lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et engager un processus d'activation de nouvelles formes d'énergies renouvelables. 	
Projets	
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une charte paysagère pour le territoire du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier ; • Représentation du GAL, coordination administrative et financière du programme, gestion de l'équipe de chargés de mission ; • Faire connaître et développer la permaculture comme technique productive respectueuse de l'environnement ; • ... 	

 **Comice agricole :**

Missions	Communes concernées
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le progrès technique, économique et social des exploitations agricoles ; • Location de machines agricoles ; • Organisation de conférences et événements. 	Saint-Hubert, Libramont, Neufchâteau et Léglise

3.4 **Plan de Cohésion Sociale**

Afin de construire une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous, la commune de Neufchâteau est dotée d'un Plan de Cohésion Sociale (PCS) décliné en actions coordonnées visant à réduire la précarité et les inégalités mais également à contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable.

Le PCS se décline en actions coordonnées visant à améliorer la situation de la population par rapport à la cohésion sociale et aux 15 droits fondamentaux répartis en 7 axes :

- Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ;
- Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté ;
- Le droit à la santé ;
- Le droit à l'alimentation ;
- Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial ;
- Le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication ;
- Le droit à la mobilité.

Diverses actions sont menées dans le cadre du PCS :

- **Le travail** : Ateliers d'estime de soi/confiance en soi, ateliers d'aide à la rédaction de CV et lettres de motivation, etc.
- **L'épanouissement culturel** : Ateliers « bébés-câlin » (échanges autour des contes, comptines, livres et musiques, etc. élargissant les connaissances culturelles et facilitant l'intégration des nouveaux parents) ;
- **La mobilité** : Formation théorique au permis de conduire ;
- **L'épanouissement familial** : Ateliers « bulles d'oxygène » (espace d'échanges pour parents) ;
- **L'épanouissement social** : Ateliers intergénérationnels une fois par mois (Ateliers cuisine, théâtre, chants, jeux de société...) ;
- **La participation citoyenne et démocratique** : Donneries à thème (Plantes-caches pots, décorations de Noël, rentrée scolaire...) ;
- **La santé** : Guidance thérapeutique pour personnes dépendances (permanence dans le local L'Alvéole : accueil et écoute des personnes dépendances en difficultés et/ou leur famille).

Selon le bilan de l'année 2021, ces différentes actions ont été réalisées. A titre d'exemple, l'atelier d'estime de soi/confiance en soi a été réalisé selon deux modules, un pour les adultes et un pour les adolescents. Cela permet un suivi plus adapté selon les âges. La formation théorique au permis de conduire avait, quant à elle, suscité l'intérêt de 15 personnes.

3.5 **Plan Communal de Mobilité**

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) a pour objectif général de « favoriser l'adaptation des modes de déplacements à l'environnement urbain : modes doux pour les déplacements intra-urbains/intra-villages et entre les parkings de longue durée et les pôles d'activité ».

Des objectifs particuliers portent sur les thématiques de l'aménagement du territoire, socio-économique et l'aménagement de l'espace public, le stationnement, le trafic, les modes doux et les transports en commun.

Le plan sera davantage détaillé dans la partie relative à la mobilité.

3.6 **Programme de revitalisation et de rénovation urbaine**

En 1995, la commune décide d'entamer une opération de rénovation urbaine du centre-ville de Neufchâteau. Les objectifs étaient les suivants :

- L'état de l'habitat dans le centre-ville de Neufchâteau et la nécessité de le restructurer et de pratiquer une politique foncière et urbaine tendant notamment à densifier l'habitat et à promouvoir les activités et fonctions urbaines (commerce, artisanat, espaces verts, équipements collectifs, etc.) ;
- La volonté de développer la régénération du tissu urbain du centre-ville afin d'y accroître habitat et fonctions urbaines.

Le périmètre de rénovation urbaine comprend le centre commerçant, composé par la rue Roosevelt, la rue Burnotte et la Grand Place, le quartier du palais de justice, l'église de St-Michel, le quartier du Faubourg, le quartier du Terme, la place de la Foire, la rue St-Roch, l'avenue de la Victoire et l'avenue de la Gare. Ce périmètre a été approuvé par l'arrêté ministériel du Gouvernement wallon du 5 décembre 2002 reconnaissant l'opération de rénovation urbaine du quartier du Centre.

Divers travaux ont été réalisés tels que la rénovation de la rue des Oies et de la rue des Fossés, et l'aménagement de la Grand Place et du parking arrière de la Maison Bourgeois. L'Aménagement de la rue des Oies et de la rue d'Enbas (avec création d'une placette conviviale) est, par ailleurs, en cours.

Une nouvelle opération de rénovation urbaine est également lancée actuellement. Celle-ci n'est toutefois qu'en cours de discussion.

En 2006, la commune adopte un dossier de revitalisation urbaine portant sur la réfection du pourtour Saint-Joseph, du Tribunal et de la Place Charles Bergh.

Les investissements publics concernent :

- L'aménagement de la place Charles Bergh, et de la place du Palais de Justice ;
- L'aménagement des voiries rue Lieutenant Lozet et rue des Chasseurs Ardennais (partie longeant la place Charles Bergh) ;
- L'acquisition et la création d'une venelle faisant la liaison de la place Charles Bergh au parking St-Roch.

Les travaux de rénovation sont estimés à un montant de 1.913.151,63 € honoraires et TVA compris.

Les investissements privés concernent le programme de la société JPP Construct, consistant en :

- Bloc A : 4.000 m² de bureaux et/ou logements dans l'ancienne maison d'arrêt ;
- Bloc B : Démolition de 2 habitations et construction d'un immeuble à 4 appartements ;
- Bloc C-D-E : Rénovation de l'ancienne école St-Joseph en 18 logements ;
- Bloc F : Construction d'un nouvel immeuble de 23 logements.

Les travaux sont estimés à un montant de 5.500.000 € TVAC.

Dès lors, 50 % de ces investissements privés permettent de justifier une subvention de revitalisation urbaine correspondant au forfait maximal de 1.250.000 €.

4 Projets transcommunaux

La commune de Neufchâteau s'est saisie de l'importance de s'engager dans une dynamique transcommunale afin de mobiliser un territoire, ses ressources et moyens plus larges pour résoudre des problèmes structurants ou impacter le développement local.

Il est en effet possible de citer plusieurs projets transcommunaux dans lesquels la commune est engagée, à savoir :

- Le **Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier**, réunissant les communes de Bastogne, Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange, Vaux-sur-Sûre et Neufchâteau.
- L'**ASBL Grande Forêt d'Anlier**, réunissant les communes de Bastogne, Vaux-sur-Sûre, Neufchâteau, Fauvillers, Léglise, Martelange, Habay, Attert et Arlon.
- La **Maison de l'Urbanisme Lorraine Ardenne**, réunissant les 23 communes du sud et du Centre de la Province de Luxembourg.
- La **résidence « Préfleuri »**, une maison de repos accueillant les aînés des communes de Neufchâteau et de Léglise.

En termes de logement, Neufchâteau dépend de l'**Agence Immobilière Sociale** (AIS), ayant pour mission de promouvoir l'accès au logement salubre, couvrant un vaste territoire composé de Wellin, Daverdisse, Bouillon, Neufchâteau, Libin, Léglise, Herbeumont, Tellin, Saint-Hubert, Paliseul et Bertrix.

A ces éléments, s'ajoutent aussi des liens pluricommunaux à travers les services de sécurité (**zone de police « Centre Ardenne »** rassemblant 8 communes) et de secours (**zone de secours « Luxembourg »** rassemblant 16 communes).

Enfin, la commune de Neufchâteau est affiliée à plusieurs intercommunales telles qu'**ORES** et **IDELUX**.